|  |
| --- |
| Annexe 2 : FICHE DE CANDIDATUREAppel à manifestation d’intérêt pour la mobilisation de l’aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l’habitat inclusif en Haute-Garonne |

**Fiche de candidature à remplir par les porteurs de projet***(case à cocher ci-dessous)* **:**

[ ]  Projet bénéficiant du forfait habitat inclusif versé par l’ARS et le Département

[ ]  Projet bénéficiant d’une subvention d’aide à la conception versée par l’ARS et/ou le Département

[ ]  Projet ne bénéficiant pas du forfait habitat inclusif ou d’une subvention d’aide à la conception

**I – Porteur**

Nom du porteur :

Statut juridique :

SIRET :

Adresse :

Personne en charge du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse email :

**II – Projet**

**A) Principales caractéristiques**

Type de logement (logements individuels, partagés, regroupés ou non) :

*Décrire*

Présence d’un espace commun partagé *(oui, non)* :

*Préciser*

Présence d’un extérieur *(oui, non)* :

*Préciser*

Nombre de logements :

Nombre d’habitants concernés :

Public (si personnes en situation de handicap, préciser) :

Localisation (si logements disséminés, préciser la distance) :

Environnement des logements/ressources du territoire (transports, commerces, accès aux loisirs…) :

*Décrire*

Etat de réalisation :

[ ]  Habitat déjà ouvert
Date d’entrée du premier habitant :

[ ]  Habitat prochainement disponible
Calendrier prévisionnel de livraison (étapes, prévision de montée en charge) :
*Décrire*

[ ]  Habitat en projet à affiner
Calendrier prévisionnel de livraison (étapes, prévision de montée en charge) :
*Décrire*

**B) Principales modalités de mise en œuvre**

**1 - Montage du projet**

Montage juridique (colocation, sous-location, intervention d’un bailleur public, opérateur privé …) :

*Décrire*

Principaux éléments architecturaux (disponibilité du bâtiment, travaux nécessaires, localisation, locaux communs etc…) :

*Décrire*

Montage financier (investissement et fonctionnement) :

*Décrire*

**2 - Fonctionnement du projet et missions**

Description du projet

*Décrire*

Projet de vie sociale et partagée : modalités de conception et modalités de mise en œuvre

*Décrire*

**3 - Partenariats et conventionnement**

Partenariats existants et envisagés, degrés de formalisation

*Joindre les éventuelles lettres d’intention, conventions*

**4 - Moyens humains**

Missions du/des poste(s) financé(s) par l’aide à la vie partagée et profil(s) envisagé(s)

*Décrire*

Autres personnels, le cas échéant

*Préciser le type de métier et les missions*

**C) Participation financière des habitants**

Participation financière des habitants (loyer, charges, alimentation…)

*Décrire*

Montant de l’AVP souhaité :

Utilisation de l’AVP selon le public concerné et la nature des activités mises en place dans le cadre du projet de vie sociale et partagée dans le budget global annuel :

*Décrire*

**Compléments d’information**

*Apporter tous les compléments d’information de nature à préciser le projet et son état d’avancement (annexes possibles).*

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire la demande. Les données enregistrées sont celles du formulaire et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne sont communiquées qu'aux destinataires dument habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier.

En application du Règlement Général Européen de Protection des données (Règlement UE 2016/679) – RGPD, tout usager dispose du :

- droit d'accès à ses données,

- droit de rectification,

- droit à la limitation du traitement,

- droit à l'effacement,

- droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : CNIL : 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07 - Tel : 01 53 73 22 22. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

L'article 5 du RGPD dispose que les données à caractère personnel sont « collectées pour des finalités et sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n’excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ».

Enfin, la loi "Informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée est visée ici.